

Département de l'Ain

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA PLAINE DE L'AIN**

SIEGE
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20240620-A2024-0255-AR
Date de télétransmission : 20/06/2024
Date de réception préfecture : 20/06/2024

ARRETE DU PRESIDENT
N° A2024-0255

Objet : Fermeture de l'aire d'accueil des gens du voyage de Lagnieu

Le Président de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain,

- VU le règlement intérieur des aires d'accueil des gens du voyage et plus particulièrement son article 6 ;
- CONSIDERANT qu'il y a lieu de réaliser des travaux de remise en état et d'améliorations des équipements (réfection des locaux sanitaires, remise en état général de la plomberie) ;
- CONSIDERANT que l'aire d'accueil des gens du voyage de Lagnieu est inoccupée ;

ARRETE

Article 1 : L'aire d'accueil des gens du voyage de Lagnieu sera fermée pendant une durée de deux semaines, soit du **23 juin 2024 au 7 juillet 2024**.

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat dans le département et notifié au chef de brigade de la gendarmerie de Lagnieu.

Fait à Chazey-sur-Ain, le 20 juin 2024.

Le président
de la Communauté de communes,

Jean-Louis GUYADER

Le Président,
certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte
et informe que le présent arrêté
peut faire l'objet d'un recours
devant le Tribunal Administratif de Lyon
dans un délai de deux mois
à compter de sa publicité.



TRANSMISSION EN SOUS-PREFECTURE LE : 20 JUIN 2024

PUBLICATION LE : **20 JUIN 2024**